



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 mars 2003**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 17 mars 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 31 mars 2003

**Participation pour création de voies nouvelles et réseaux - secteur  
Antes/Les Pinsons - correction d'erreur matérielle**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Melle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

**Excusés :**

*Conseillers :*

M. Franck GIRAUD, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2003**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Lors du Conseil Municipal du 17 janvier, le Conseil Municipal a délibéré sur l'application de la participation pour réalisation de voies nouvelles et réseaux dans le secteur Antes/Les Pinsons. Suite à une erreur matérielle de transcription, il convient de procéder aux rectifications suivantes :

- lot n° 7 du lotissement à exclure du périmètre ;
- travaux France Télécom à exclure de la participation.

Le coût de la viabilisation de la voirie est estimée à 227.732,37 € T.T.C. ; la participation par m2 de SHON potentielle est estimée à 29.42 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les nouveaux :
  - plans
  - descriptifs des tableaux
  - tableau de répartition de la participation.

Le reste de la délibération demeure inchangé.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gilles FRAPPIER**